

# Déclaration

**Reconnaissant** l'importance pour la SANB de tenir son assemblée générale annuelle dans les plus brefs délais ;

**Reconnaissant que** le règlement général de la SANB impose qu'une majorité d'organismes soient présents à l'assemblée générale annuelle pour rencontrer le critère du quorum ;

**Considérant que** le statut actuel du Forum de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick, composante essentielle sous l'égide de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB), ne répond plus aux besoins évolutifs de la concertation entre les organismes acadiens pour maximiser le bon cheminement des dossiers et, par conséquent, la réalisation des priorités du Plan de développement global de l'Acadie du N.-B. ;

**Nous convenons ce qui suit :**

## 1. Objet

L'organisme soussigné déclare ne pas s'opposer à la tenue de l'Assemblée générale annuelle de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et affirme sa décision de quitter la structure actuelle du Forum de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick à l'intérieur du cadre de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

Signée à Moncton, en ce 28<sup>e</sup> jour du mois de Octobre 2015.

Nom de l'organisme: La Fédération des Étudiantes et étudiants du Campus universitaire de Moncton

  
Représentant.e

  
Représentant.e

Président  
Titre

Directeur général  
Titre

# Déclaration

## Création d'un nouveau mécanisme de concertation

Nous soussignés nous sommes rencontrés le 27 octobre 2015 pour discuter de la poursuite de nos collaborations et pour convenir d'un processus visant la mise sur pied d'un nouveau mécanisme de concertation.

**Considérant que** nos organismes représentent conjointement près de 200 000 Acadiennes, Acadiens et francophones répartis sur tout le territoire de la province du Nouveau-Brunswick ;

**Considérant que** nous sommes collectivement représentatifs des principaux secteurs d'activités et priorités de la société civile acadienne que sont les arts et la culture, l'éducation, la santé et le mieux-être, les sports et loisirs, les femmes, les jeunes, les aînés, le milieu municipal, le monde des affaires et les droits linguistiques ;

**Considérant que** nos missions respectives visent ultimement à améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens, à accroître la vitalité socio-économique et à assurer la pérennité de la communauté acadienne et francophone ;

**Considérant que** la participation citoyenne active de nos membres respectifs constituent depuis toujours, la base de notre légitimité et sont des éléments essentiels pour faire progresser les enjeux et pour atteindre les résultats visés dans le Plan de développement global de l'Acadie du N.-B. ;

**Considérant que** nous avons l'obligation de définir les règles qui régiront le fonctionnement d'une nouvelle structure visant à favoriser la concertation et la poursuite de nos collaborations ;

### **Nous convenons ce qui suit :**

Les organismes soussignés conviennent de travailler ensemble à la création d'un nouveau mécanisme de concertation qui sera efficace, qui misera sur l'efficacité et qui reposera avant tout sur la confiance des acteurs.

### **1. Principes**

Les organismes s'entendent pour que les valeurs et les principes suivants guident la création et le fonctionnement du nouveau mécanisme de concertation :

- L'avancement de l'Acadie du N.-B.
- La confiance et le respect
- La transparence et la reddition de compte
- L'égalité des genres
- L'efficacité et l'efficience
- L'autonomie des organismes
- La reconnaissance des expertises
- Les collaborations multipartites
- La concertation par secteur
- L'égalité des voix
- La recherche de consensus
- Le respect de la dissidence

- Le mieux-être
- La volonté de collaborer

## 2. Processus privilégié

La création d'un comité de travail, composé de représentantes et représentants des organismes soussignés et appuyé d'intervenants ou d'experts externes au besoin, qui aura le mandat d'élaborer et proposer, au plus tard dans trois mois, un nouveau mécanisme de concertation avec l'objectif qu'il soit accepté et opérationnel le 1<sup>er</sup> mai 2016.

## 3. Nouveaux adhérents

La présente démarche se veut inclusive et d'autres organismes pourront adhérer au nouveau mécanisme de concertation, et ce, en fonction du respect des principes établis, de la pertinence de leur mandat ainsi que de la portée provinciale des leurs activités.

## 4. Financement

Le financement de la création du nouveau mécanisme sera assumé par les organismes selon les modalités auxquelles ils conviendront, bien que le coût devrait être, somme toute, minimal. Les organismes assumeront leurs propres dépenses pour les activités qui nécessiteront des déplacements, le cas échéant, incluant la rencontre de création du nouveau mécanisme et/ou assemblée de fondation d'une nouvelle entité.

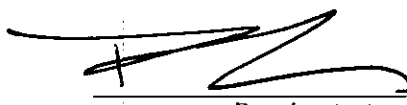
Une demande de financement sera ensuite présentée à Patrimoine canadien pour appuyer le travail de concertation et de représentation, tel que prévu dans l'Entente Canada-communauté acadienne du Nouveau-Brunswick.

Signée à Moncton, en ce 28<sup>e</sup> jour du mois de octobre 2015.

Nom de l'organisme:

La Fédération des étudiantes et des étudiants du campus universitaire de Moncton

  
Représentant.e

  
Représentant.e

Président  
Titre

Directeur général  
Titre